

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**TECHNICIEN EN TRANSPORT ET
LOGISTIQUE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

CODE : 71 59 00 S20 D1

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 février 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

TECHNICIEN EN TRANSPORT ET LOGISTIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ECONOMIQUE DE TRANSITION

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant¹,

- ◆ de contribuer, par l'exercice de son métier, aux flux nationaux et internationaux de marchandises en respectant les normes de qualité ;
- ◆ de participer à l'organisation et au management des opérations de transports et des prestations logistiques sur les marchés locaux, régionaux, nationaux, communautaires et internationaux ;
- ◆ d'optimiser les opérations dans un contexte de mondialisation des échanges, en tenant compte de la complémentarité des modes de transport et du développement durable ;
- ◆ de mettre en œuvre des décisions stratégiques et de coordonner des opérations entre des différents services de l'entreprise et/ou des partenaires extérieurs ;
- ◆ de maîtriser les compétences en communication écrite et orale liées aux dimensions commerciales et managériale de son activité ;
- ◆ de participer à l'expédition, au transport et à la livraison des marchandises : mobilisation de moyens de transport et d'outils logistiques (manutention, stockage, entreposage), disponibles variés et de plus en plus sophistiqués , organisation de la chaîne de transport, dispatching, traçabilité, documents administratifs, assurances, relations avec les administrations.
- ◆ de collaborer à la mise en œuvre du système logistique ;
- ◆ d'utiliser les moyens disponibles et de respecter les contraintes dues aux opérations.

¹ Dans les dossiers, le masculin est utilisé à titre épique.

- ♦ de s'exprimer en anglais ou/et dans une autre langue utilisée habituellement soit au niveau national, soit au niveau international.

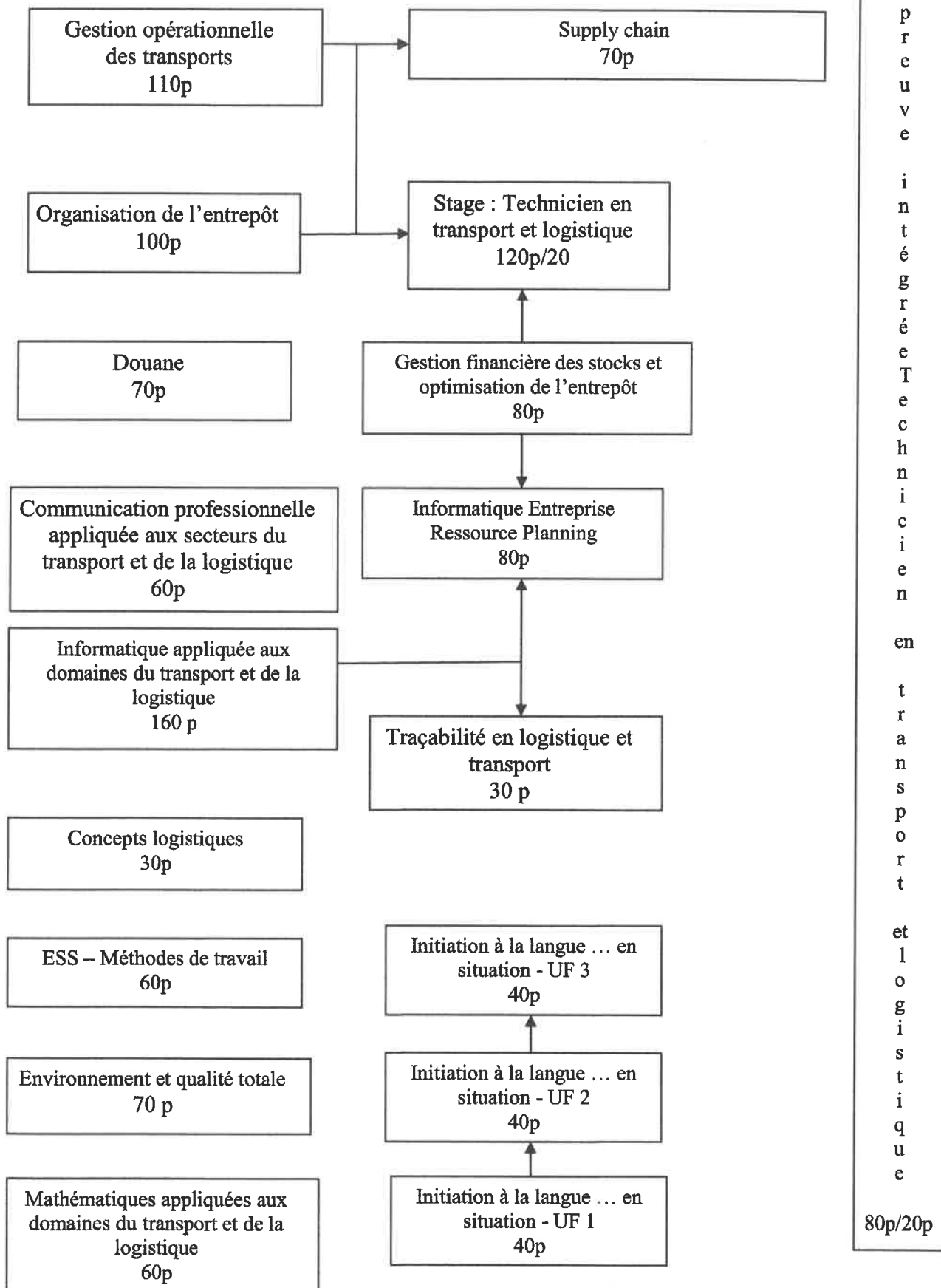
2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des U.F.	Code des U.F.	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes
Organisation de l'entrepôt	ESST	71 59 01 U21 D1	701		100
Mathématiques appliquées aux domaines du transport et de la logistique	ESST	01 23 10 U21 D1	001		60
Gestion opérationnelle des transports	ESST	71 59 02 U21 D1	701	X	110
Initiation à la langue anglaise en situation - UF 1	ESIT	73 02 06 U11 D1	705		40
OU					
Initiation à la langue néerlandaise en situation - UF 1	ESIT	73 01 06 U11 D1	705		40
OU					
Initiation à la langue allemande en situation - UF 1	ESIT	73 03 06 U11 D1	705		40
Initiation à la langue anglaise en situation - UF 2	ESIT	73 02 07 U11 D1	705		40
OU					
Initiation à la langue néerlandaise en situation - UF 2	ESIT	73 01 07 U11 D1	705		40
OU					
Initiation à la langue allemande en situation - UF 2	ESIT	73 03 07 U11 D1	705		40
Initiation à la langue anglaise en situation - UF 3	ESIT	73 02 08 U11 D1	705		40
OU					
Initiation à la langue néerlandaise en situation - UF 3	ESIT	73 01 08 U11 D1	705		40
OU					
Initiation à la langue allemande en situation - UF 3	ESIT	73 03 08 U11 D1	705		40
Communication professionnelle appliquée aux secteurs du transport et de la logistique	ESST	03 50 24 U21D1	001		60
Douane	ESST	71 59 03 U21 D1	701		70
Concepts logistiques	ESST	71 59 04 U21 D1	701		30
Gestion financière des stocks et optimisation de l'entrepôt	ESST	71 59 05 U21 D1	701	X	80
Informatique appliquée aux domaines du transport et de la logistique	ESST	75 41 10 U21 D1	709		160
ESS - Méthodes de travail	ESST	97 11 11 U21 D2	903		60
Supply chain	ESST	71 59 06 U21 D1	701	X	70
Informatique Entreprise Ressource Planning	ESST	71 59 07 U21 D1	701	X	80
Environnement et qualité totale	ESST	71 86 00 U21 D1	701		70
Traçabilité en logistique et transport	ESST	71 59 08 U21 D1	701		30
Stage : Technicien en transport et logistique	ESST	71 59 09 U21 D1	701		120/20
Epreuve intégrée de la section : Technicien en transport et logistique	ESSQ	71 59 00 U22 D1	701		80/20
					1300

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1300
B) nombre de périodes professeur	1140

3. MODALITES DE CAPITALISATION

Organigramme section : Technicien en transport et logistique



TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de «Technicien en transport et logistique » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

TECHNICIEN EN TRANSPORT ET LOGISTIQUE

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 5 juillet 2012

Technicien EN TRANSPORT ET LOGISTIQUE

CHAMP D'ACTIVITE

Le technicien en transport et logistique assure les fonctions généralement dévolues à l'employé dans le cadre de l'exercice de sa mission.

Il s'intègre aux équipes de travail et à l'organisation en assurant la gestion du flux du transport sur les marchés nationaux et internationaux, en tenant compte des procédures préétablies. Il met en œuvre la procédure et assure le suivi des tâches qui lui sont confiées.

Dans ce cadre, il participe au management et à l'animation des équipes.

Il communique tant à l'écrit qu'à l'oral sur toutes questions liées aux dimensions commerciales et managériales de son activité. Il possède une bonne connaissance de l'environnement professionnel.

Dans le cadre de la gestion des transports, en respectant les normes de qualité, il participe à l'expédition, au transport et à la livraison des marchandises : mobilisation de moyens de transport et d'outils logistiques (manutention, stockage, entreposage), participation à l'organisation de la chaîne de transport, dispatching, traçabilité, documents administratifs, relations avec les administrations.

Il utilise les outils bureautiques et spécifiques à l'entreprise.

Il s'adapte à l'évolution et aux besoins de son environnement professionnel.

Dans le cadre de la logistique d'entreprise, il collabore à la mise en œuvre du système logistique, utilise les moyens disponibles et respecte les contraintes dues aux opérations. En fonction des activités et de la taille de l'organisation, il participe soit à une unité logistique de production ou de distribution soit à un service spécialisé aux achats et approvisionnements, dans l'entreposage et la gestion des stocks, dans la préparation des commandes, l'emballage et le conditionnement des marchandises, en veillant au respect des contraintes de temps et des normes de qualité et d'environnement.

Il est capable de s'exprimer dans une autre langue utilisée habituellement soit au niveau national, soit au niveau international.

TACHES

- participer aux diverses opérations logistiques courantes telles que le transport, les achats, la préparation de commandes, le conditionnement, l'expédition, ... ;
- appliquer la planification des opérations de transport ;
- appliquer les réglementations nationales et internationales du transport de marchandises ;
-

- réceptionner les plaintes de la clientèle et les orienter, le cas échéant, vers le service adéquat ;
- contribuer aux bonnes relations tant internes qu'externes ;
- participer à la gestion des outils matériels ;
- participer à la gestion de son équipe ;
- appliquer les procédures en respectant les règles juridiques, administratives, fiscales et douanières en matière de transport ;
- participer dans l'exécution de ses tâches au respect des délais de livraison dans un contexte de qualité et respecter les normes de sécurité liées à l'exercice de sa fonction ;
- assurer la traçabilité des opérations ;
- utiliser de manière appropriée des technologies de l'information et de la communication.

DEBOUCHES

Tout type d'entreprise ou de service public exploitant ou nécessitant un service de transport ou de logistique.

Entreprises :

- de transport de marchandises par voies terrestre, maritime, aérienne et opérations multimodales,
- de commission de transport,
- de location de véhicules industriels,
- de transports spécialisés (déménagement, transport sous température dirigée, transport de matières dangereuses, ...),
- etc.

Emplois concernés

- agent de transit,
- adjoint au responsable d'exploitation,
- adjoint au responsable d'entrepôt,
- affréteur,
- chargé du SAV,
- dispatcher,
- assistant au responsable d'exploitation,
- transport supervisor,
- etc.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

Date d'approbation : **05/02/2013**

« Technicien en transport et logistique »

Date d'application : **Sans objet**

Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
71 59 00 S20 D1		Technicien transport et logistique			NEANT			NEANT			
71 59 01 U21 D1	701	Organisation de l'entrepôt			NEANT			NEANT			
01 23 10 U21 D1	001	Mathématiques appliquées aux domaines du transport et de la logistique			NEANT			NEANT			
71 59 02 U21 D1	701	Gestion opérationnelle des transports			NEANT			NEANT			
73 01 06 U11 D1	705	Initiation à la langue néerlandaise en situation – UF1			NEANT			NEANT			
73 01 07 U11 D1	705	Initiation à la langue néerlandaise en situation – UF2			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

Date d'approbation : 05/02/2013

« Technicien en transport et logistique »

Date d'application : Sans objet

Date limite de certification : Sans objet

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
73 01 08 U11 D1	705	Initiation à la langue néerlandaise en situation – UF3			NEANT			NEANT			
73 02 06 U11 D1	705	Initiation à la langue anglaise en situation -- UF1			NEANT			NEANT			
73 02 07 U11 D1	705	Initiation à la langue anglaise en situation – UF2			NEANT			NEANT			
73 02 08 U11 D1	705	Initiation à la langue anglaise en situation – UF3			NEANT			NEANT			
73 03 06 U11 D1	705	Initiation à la langue allemande en situation – UF1			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

Date d'approbation : 05/02/2013

« Technicien en transport et logistique »

Date d'application : Sans objet

Date limite de certification : Sans objet

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
73 03 07 U11 D1	705	Initiation à la langue allemande en situation – UF2			NEANT			NEANT			
73 03 08 U11 D1	705	Initiation à la langue allemande en situation – UF3			NEANT			NEANT			
03 50 24 U21 D1	001	Communication professionnelle appliquée aux secteurs du transport et de la logistique			NEANT			NEANT			
71 59 03 U21 D1	701	Douane			NEANT			NEANT			
71 59 04 U21 D1	701	Concepts logistiques			NEANT			NEANT			
71 59 05 U21 D1	701	Gestion financière des stocks et optimisation de l'entrepôt			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

Date d'approbation : 05/02/2013

« Technicien en transport et logistique »

Date d'application : Sans objet

Date limite de certification : Sans objet

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
75 41 10 U21 D1	709	Informatique appliquée aux domaines du transport et de la logistique			NEANT			NEANT			
97 11 11 U21 D2	903	ESS – méthodes de travail			NEANT			NEANT			
71 59 06 U21 D1	701	Supply chain			NEANT			NEANT			
71 59 07 U21 D1	701	Informatique entreprise ressource planning			NEANT			NEANT			
71 86 00 U21 D1	701	Environnement et qualité totale			NEANT			NEANT			
71 59 08 U21 D1	701	Tracabilité en logistique et transport			NEANT			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

Date d'approbation : **05/02/2013**

« Technicien en transport et logistique »

Date d'application : **Sans objet**

Date limite de certification : **Sans objet**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
71 59 09 U21 D1	701	Stage : technicien en transport et logistique			NEANT			NEANT			
71 59 00 U22 D1	701	Epreuve intégrée de la section : technicien en transport et logistique			NEANT			NEANT			